



MAIRIE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

25 MARS 2013

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2013**

DATE DE CONVOCATION

07 mars 2013

DATE D’AFFICHAGE

07 mars 2013

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
ABSENTS : 05
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°2013/11/M-T

L’AN DEUX MILLE TREIZE LE TREIZE MARS Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Pauline TARCY** Conseillère, ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**, 3^{ème} adjoint au Maire.

.../...

**Délibération n°11/2013/MT
Portant projet de réfection de la voirie de
Quesnel Est (pro DCE)**

Mesdames,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Par délibération n°16/2012/MT en date du 20 juin 2012, le Conseil Municipal approuvait la modification du plan de financement de la piste Quesnel Est.

Le 16 septembre 2012, la commune commandait un Dossier de Consultation des Entreprises pour la réfection de la voirie de Quesnel Est.

Le 08 novembre 2012, la commune recevait le DCE, permettant de lancer l'opération dans les meilleurs délais.

Le montant total de l'opération :

REFECTION DE LA VOIRIE DE QUESNEL EST

INSTALLATION	21 180 €
REPROFILAGE	174 450 €
CREATION DE FOSSE	51 450 €
BICOUCHE	52 500 €
MONTANT TOTAL EN EUROS	299 580 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

REFECTION DE LA VOIRIE DE QUESNEL EST

Région	59 916 euros	20 %
Commune	239 664 euros	80 %
Total	299 580 euros	100%

Considérant les éléments exposés, je vous demande

- 1°) d'approuver l'engagement de l'opération de réfection de la voirie de Quesnel Est.
- 2°) d'autoriser le Maire à signer tout acte administratif et financier relatif à ce projet et à rechercher tous les financements s'y rapportant.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant le projet de réfection de la voirie de Quesnel Est (pro DCE) ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: APPROUVE l'engagement de l'opération de réfection de la voirie de Quesnel Est.

Article 2: APPROUVE Le plan de financement proposé est le suivant :

REFECTION DE LA VOIRIE DE QUESNEL EST

Région	59 916 euros	20 %
Commune	239 664 euros	80 %
Total	299 580 euros	100%

Article 3: AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et financier relatif à ce projet et à rechercher tout financement s'y rapportant.

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 13 mars 2013

Le Maire,

Patrick LECANTE

MAIRIE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

25 MARS 2013

ARRIVÉE

Publication le : 26 MAR. 2013